

# STAGE A L'ÉTRANGER

## Démarches obligatoires à effectuer

### ETAPE 1 :

- Lancer la procédure, via le système Campus sur MyICN, afin d'obtenir votre convention de stage.

Rappel : les CDD, CDI, Contrats de stage, VIE sont également pris en compte pour la validation de votre quitus professionnel à condition que la fiche de mission soit validée par votre tuteur Ecole et que vous répondiez à l'ensemble des obligations pédagogiques (rapport, fiche d'évaluation...).

### ETAPE 2 :

- Dès accord de l'entreprise (fiche de mission), effectuer les démarches auprès des assurances.

## I ASSURANCES

COUVERTURE MALADIE	
UE/EEE/Suisse/Québec	<p><b>Maintien de la couverture sociale pendant le stage sous réserve d'avoir :</b></p> <p>Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)</p> <p>Formulaire SE401Q pour le Québec (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en Université)</p> <p>Attention Suisse : résider dans le pays afin d'être couvert(e)</p>
Hors Europe	<p>Prise en charge uniquement des frais médicaux réputés urgents (soins inopinés et immédiatement nécessaires) sur justificatifs a posteriori dans la limite des tarifs forfaitaires français.</p> <p><b>Souscrire à une assurance complémentaire individuelle pour la prise en charge des frais supplémentaires.</b></p>
COUVERTURE ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES	
Rémunération < 13,75% du plafond de la Sécurité Sociale (< ou égale à <b>500,51€/mois pour 35h</b> )	<p><b>Maintien de la couverture AT / MP des stagiaires affiliés au régime français</b></p>
Rémunération > 13,75% du plafond de la Sécurité Sociale (> à <b>500,51€/mois pour 35h</b> )	<p>Couverture par l'entreprise qui cotise OU Couverture individuelle par l'étudiant via la <b>Caisse des Français Expatriés (CFE)</b> sous condition de loger à l'étranger durant le stage (<b>non prise en charge des frontaliers</b>)</p>

# ATTESTATIONS A REMETTRE IMPÉRATIVEMENT POUR L'OBTENTION DE VOTRE CONVENTION

## A. Couverture maladie :

- Europe : Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :  
Vous l'obtiendrez auprès de votre centre payeur de Sécurité Sociale Etudiante (LMDE ou MGEL).
- Hors-Europe : Contrat d'assurance complémentaire garantissant le remboursement des frais à leur coût réel :
  - Frais médicaux
  - Hospitalisation
  - Intervention chirurgicale

*Ex. Frais d'une consultation médicale aux USA : 80 dollars*

*Sans assurance complémentaire, la base remboursée sera de 23 euros (base médecin en France) si la CPAM considère la consultation nécessaire et inopinée, à défaut aucun remboursement ne sera versé.*

## B. Couverture Accidents du Travail, de trajet et Maladies Professionnelles :

*Si le total du montant mensuel de vos indemnités et avantages en nature **est supérieur à 500,51€ (ou équivalent en monnaie locale)**, l'entreprise doit vous couvrir pour ces risques pendant la durée du stage. MAIS dans le cas où la législation locale ne prévoit pas la prise en charge de la couverture AT/MP par l'entreprise,*

*vous devez vous affilier à la **Caisse des Français Expatriés** (équivalent de la SS française).*

*Rappel condition : **VIVRE A L'ETRANGER** – Frontaliers non pris en compte*

**Concernant la CFE, votre convention non signée vous sera remise afin d'obtenir l'attestation d'assurance.**

## C. Couverture accident vie privée

## D. Couverture responsabilité civile

## E. Couverture rapatriement sanitaire

## F. Couverture défense pénale et recours, assistance juridique

*Le lieu ainsi que les périodes de stage doivent être indiquées sur les attestations.*

*Les centres payeurs de Sécurité Sociale Etudiante (MGEL/LMDE), l'ASFE, Europ Assistance, les banques... proposent des packs complets d'assurance santé complémentaire et assurance voyage comprenant les risques cités ci-dessus.*

*Pour la responsabilité civile, se renseigner auprès de votre organisme d'assurance habituelle (ex. assurance habitation).*

**IMPORTANT : Vérifiez que vous n'aurez aucune avance à effectuer !!!!**



**En cas de prolongation de votre stage, vous devez prévenir l'ensemble des organismes assurant vos différentes protections afin d'obtenir leur accord (CPAM et assurances privées) et transmettre leurs retours au Service Carrières et Stages.**

## II PAPIERS OFFICIELS

### 1. Europe :

- Une carte d'identité en cours de validité
- Une carte européenne d'assurance maladie (se renseigner auprès du centre payeur).

### 2. Autres pays :

- Un passeport et un visa qui varie selon les pays et selon votre statut sur place (visa de travail, visa stage, visa étudiant, permis de travail fourni par l'entreprise).

*Certaines entreprises étrangères ne délivrent pas de conventions de stage (le statut de stagiaire n'existe pas) mais un contrat de travail (Work & Travel aux USA) ou un contrat spécifique aux stages (Praktikum en Allemagne).*

**L'inscription au Registre des Français** établis hors de France auprès du consulat est une formalité administrative simple et gratuite qui présente de multiples avantages !!

- ▶ **Faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives** et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, etc.) ;
- ▶ **Accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger** ; telles que, par exemple, l'octroi de bourses scolaires ou l'inscription sur la liste électorale d'une commune en France ;
- ▶ **Recevoir régulièrement des informations du poste consulaire**, notamment sur la situation sécuritaire du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ;
- ▶ **Obtenir un certificat d'inscription au registre** qui permettra de faciliter vos démarches auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales le cas échéant.

### Comment s'inscrire ?

Lors d'un déplacement au consulat ou par correspondance, par télécopie ou par courriel, en justifiant de votre identité, de votre nationalité française et de votre résidence dans la circonscription consulaire.

**Vous pouvez également vous rapprocher de l'Ambassade avant afin de connaître la procédure à suivre**

## III DIVERS

- Réserve financière sur compte bancaire obligatoire dans certains pays (Australie....)
- Vaccins : se renseigner auprès des Ambassades (site MAE + l'institut national de veille sanitaire)
- Validité du permis de conduire si besoin à vérifier. *Ne pas utiliser un véhicule sans être assuré(e).*

## IV LIENS AVEC L'ECOLE

- Lire la convention de stage attentivement avant de la signer
- Un lien doit être maintenu avec l'école par mail ou par téléphone pour informer :
- Dans les plus brefs délais, de toute modification d'une ou plusieurs données de la convention
- De tout déplacement ou absence pendant le stage
- De tout problème quel qu'il soit concernant le bon déroulement du stage et du séjour à l'étranger

## V « DROIT DE RETRAIT »

Tout stage qui ne se déroule pas dans des conditions normales de sécurité, de moralité, d'hygiène, de respect de la personne humaine **doit être interrompu sur le champ** sans que l'étudiant ne puisse en être sanctionné d'aucune façon par son école.

## VI ADRESSES UTILES

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) : Sécurité Sociale Française

[www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr) : Protection Sociale Internationale, Actus, Témoignages, Conseils

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) : Ministère des Affaires Etrangères

[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) : Caisse des Français Expatriés

[www.isic.fr](http://www.isic.fr) : Carte d'étudiant(e) internationale, tarifs réduits dans plusieurs domaines (transports, assurances, achats, visites, loisirs...). Profitez de plus de 41 000 réductions ISIC dans 126 pays + conseils

**UN STAGE A L'ÉTRANGER NE S'IMPROVISE PAS  
CES INFORMATIONS VOUS PERMETTRONT DE L'ORGANISER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS**

Fait en double exemplaire dont un remis à l'Etudiant à ..... le .....

L'Etudiant (Prénom/Nom/Diplôme & Année) :

Signature :